

Concours des Maisons Fleuries 2026

Le concours des maisons fleuries récompense les particuliers qui participent à l'embellissement de leur commune en fleurissant leur cour, leur façade et leur balcon. Le prix fleurissement durable récompense, quant à lui, une réalisation remarquable par un particulier en termes de fleurissement pérenne : vivaces, gestion de l'eau, pas de produits phytosanitaires, paillage etc.

La participation est gratuite. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 26 juin 2026 inclus pour un passage du jury en juillet.

Pour vous inscrire, il suffit de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous en mairie place Cotillon Belin ou par mail à l'adresse u.playe@ville-smlt.fr. Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site internet de la ville à l'adresse www.stmartinleztatinghem.fr.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

..... 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Souhaite s'inscrire dans la catégorie :

- 1^{ère} catégorie : 1 ou 2 fenêtres – balcon
- 2^e catégorie : 3 ou 4 fenêtres – façade
- 3^e catégorie : jardinet en façade ($\leq 25\text{m}^2$)
- 4^e catégorie : jardinet ($\leq 25\text{m}^2$) et façade
- 5^e catégorie : jardinet 25m^2 et plus

Exemples de démarches écologiques :

- Zéro pesticide
 - Compostage
 - Paillage des végétaux
 - Aménagements en faveur de la faune sauvage
 - Bulbes
 - Récupération d'eau
 - Vivaces
- Autres :

ATTENTION : Seuls les fleurissements visibles de la rue seront pris en considération.

Saint-Martin-Lez-Tatinghem, le

Signature :

FICHER INFORMATIQUE

Chaque participant, en signant le bulletin d'inscription, signera la déclaration suivante :

J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune, organisatrice du concours des maisons fleuries et dont l'objectif est d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci. Seuls les organisateurs seront destinataires de ces données collectées. Les données collectées dans le formulaire ont pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de la manifestation et seront conservées pendant 1 an puis détruites.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une obligation légale ne s'y oppose pas.

Pour exercer vos droits, contactez-nous en nous adressant un courrier postal à l'adresse Mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem - Place Cotillon Belin CS 7101 - 62505 Saint-Martin-lez-Tatinghem cedex ou en ligne via la plateforme dédiée sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/st-martin-lez-tatinghem>. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile.